

Commune de LA HAUTE MAISON

Date de dépôt : **16 décembre 2022**
Demandeur : **M. PICOCHÉ Alain**
Pour : **Edifier une grange à foin**
Adresse terrain : **Route de la Grande loge**
Lieu-dit « Champ Champi »
à LA HAUTE MAISON (77580)

ARRÊTÉ N° 2023-01
accordant un permis de construire
au nom de la commune de La Haute Maison

La Maire de La Haute Maison,

Vu la demande de permis de construire présentée le 16 décembre 2022 par Monsieur PICOCHÉ Alain demeurant Route de la Grande Loge, lieu-dit « Champ Champi », à LA HAUTE MAISON (77580) et enregistrée par la mairie de La Haute Maison sous le numéro **PC 077 225 22 00004** ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour édifier une grange à foin ;
- Sur un terrain situé Route de la Grande Loge, lieu-dit « Champ Champi », à LA HAUTE MAISON (77580) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/02/2015 ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de permis de construire en date du 16/12/2022 ;

ARRÊTE

Article unique

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à La Haute Maison, le 13 janvier 2023
La Maire
Albane ANCELIN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.